



## C.S.S.C.T.

### Compte-rendu de la réunion de la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail. (C.S.S.C.T.) du 23/09/2025

<u>Présents :</u>	- Président de la C.S.S.C.T. M. L. RICHARD - Membres de la C.S.S.C.T. Mme C. TAVOLIERI M. GERBER Fabrice M.S.SCHNEIDER
- Invités	M. MEYER Eric M. BATMAN Julien Docteur FLOREA Alina Santé au travail Docteur MACAVEI Dana Santé au travail
- Excusés	Mme LEGRAIN Dorothée Mme BLASER Stéphanie Docteur FUDA Michel-Angelo Santé au travail Docteur AL SHARE Santé au travail

---

#### Ordre du jour :

- 1) Validation du précédent compte-rendu
- 2) Bilan des évaluations des risques 2024
- 3) Information sur les accidents du travail depuis le début d'année
- 4) Divers
- 5) Visite du site

#### **1) Validation du compte-rendu du 25/03/ 2025**

La C.S.S.C.T valide le compte-rendu du 25 mars 2025.

## 2) Bilan des évaluations des risques 2024

M. MEYER Eric rappelle que, chaque année, tous les salariés participent à l'évaluation des risques. Cette analyse vise les problèmes touchant à la sécurité et/ou à la sureté. Les degrés de risques sont validés par les membres de la CSSCT et éventuellement modifiés. M. MEYER et son service mènent ensuite des actions correctives.

M. MEYER présente à la CSSCT les actions déjà réalisées pour traiter les problématiques relevées dans les différents secteurs (cf bilan joint).

M. MEYER rappelle que lorsqu'il y a réhabilitation de bâtiment, une seconde porte est créée pour que le salarié puisse s'extraire en cas d'agression. Les bureaux sont équipés d'un bouton d'appel vers une société de sécurité et une caméra se met en route à ce moment-là. La société appelle le salarié et, selon le code donné, elle intervient ou pas.

Les consignes sont affichées dans les salles de pause.

Des formations sont proposées pour la gestion des conflits à tous les salariés et aux nouveaux embauchés. Les gestionnaires reçoivent l'agrément de garde particulier ; ce qui leur permet de dresser des procès-verbaux et ensuite de les adresser au procureur de la république, qui donne suite ou pas.

Le CSSCT rappelle qu'il faut penser à enregistrer le numéro de téléphone de PHOENIX SECURITE et à revoir les procédures d'alerte en cas d'agression (cf. document joint). Lors de nouvelles embauches, une brochure leur est remise.

M. MEYER rappelle qu'il y a plus de 300 caméras sur le parc Aléos ; ce qui nécessite un temps important de maintenance et de vérification.

Dans le cadre du travail social, l'entretien est souvent en duo pour préserver la confidentialité. Certains travailleurs sociaux se sentent isolés. Mais comment faire autrement car la présence d'une tierce personne lors d'entretien n'est pas envisageable.

Le médecin aborde le sujet des malaises, des risques cardiovasculaires ou d'AVC et demande s'il y a des défibrillateurs sur les sites. M. MEYER rappelle que ce type de matériel n'est pas obligatoire. Il informe qu'une grande partie des salariés sont formés en SST et font des recyclages.

Le médecin demande s'il y a une trousse de secours sur les sites. Il est informé qu'une armoire à pharmacie est accessible à tous les salariés. Elle est vérifiée régulièrement par les gestionnaires ainsi que par les membres de la CSSCT lors de réunion sur site.

Le médecin demande si la CARSAT peut apporter un financement pour certaines formations. M. RICHARD répond qu'il y a quelques années un financement avait été apporté pour un contrat de prévention de 3 ans sur les toitures terrasse et pour une formation des salariés sur la sécurité routière.

Une fois par an, les responsables de résidences avec les salariés font le tour des sites et ce regard collectif permet de mieux détecter les risques, en se focalisant sur la sécurité.

### **3) Information sur les accidents du travail depuis le début d'année**

Le médecin revient sur le malaise cardiaque d'un salarié et la nécessité ou non de la présence d'un défibrillateur. Il est informé qu'heureusement, il y avait un salarié formé en SST qui a appelé tout de suite les secours.

M. RICHARD indique que, quelques fois, le fait d'avoir un défibrillateur peut retarder l'appel au secours car la personne peut être focalisée sur l'appareil. Il rappelle que le coût de maintenance est important et que nous avons de nombreux sites.

Le médecin demande si un appel au 15 est systématique quand un salarié se plaint de malaise ou de douleurs. M. RICHARD rappelle qu'il faut que le collègue soit d'accord pour cet appel. Le médecin insiste sur le fait que la responsabilité éventuelle du témoin ou des témoins est engagée.

Il faudrait afficher sur les sites les différents signes d'alerte concernant les problèmes cardiaques et ses AVC.

Lors des formations sécurité à l'embauche, il faudrait également rappeler que si un problème survient, il faut appeler les secours et ne pas transporter les collègues jusqu'à l'hôpital. Ce rappel sur la sécurité pourrait intervenir lors des vœux.

On dénombre 5 accidents du travail fin Août – le même nombre que l'année précédente - dont 3 accidents pendant les trajets. Les risques lors de déplacements peuvent s'avérer plus nombreux en raison du nombre plus important de salariés. Il serait judicieux de voir avec la CARSAT si l'on peut programmer une formation et des animations sur ce sujet.

Le médecin demande s'il y a des formations ou des informations sur les retraites progressives à destination des salariés. M. RICHARD indique que, dans le cadre du plan senior, un entretien est proposé pour préparer la retraite. Il précise également que les personnes qui le souhaitent, peuvent demander un aménagement de poste et ou d'horaires, de manière permanente ou temporaire.

Afin d'éviter des accidents de travail lors des sorties de service, il est préférable de faire valider par les dirigeants les activités proposées et d'éviter certaines activités qui pourraient s'avérer dangereuses (ski, vtt, patinoire ...).

### **4) Divers**

Le Dr FLOREA s'est entretenu avec Mme STANTINA sur les arrêts de travail des travailleurs sociaux. Certains travailleurs sociaux qui exercent en résidence sociale sont en souffrance, en raison d'une surcharge de travail avec un accroissement de la partie administrative. En

outre, ils sont très souvent dérangés de manière intempestive lors d'entretiens alors que ces entretiens sont planifiés sur rendez-vous.

M. RICHARD précise que notre public est de plus en plus fragile en raison de la disparition de certains dispositifs d'accueil en amont. Malheureusement les décisions prises par l'Etat, notamment en matière de réductions budgétaires, impactent négativement nos publics et fragilisent tous les secteurs associatifs.

Il n'y aura plus de financement de la plateforme santé. En conséquence, la consigne sera d'orienter systématiquement les publics concernés vers les urgences, pour éviter que les travailleurs sociaux ne soient submergés par une surcharge de travail.

Concernant l'action sociale des travailleurs sociaux, il faudrait probablement éviter qu'ils restent trop longtemps sur le même dispositif pour les soulager. M. RICHARD rappelle qu'il n'y a pas de financement de la mission sociale en résidences même si nos établissements sont considérés comme des établissements médico-sociaux.

Il y aurait diverses pistes à envisager :

- Regarder site par site comment diminuer la charge de travail et se mettre en retrait de certaines demandes ; mais notre public n'est pas armé pour gérer l'administratif, notamment la dématérialisation.
- Mettre en place un roulement des travailleurs sociaux dans les résidences après 2/3 ans pour ne pas les épuiser.
- Prioriser les urgences et orienter vers le droit commun ? Encore faudrait-il bien définir ce que l'on entend par urgences ?
- Proposer un autre poste sur un autre dispositif ? Diminuer les horaires d'accueil ?

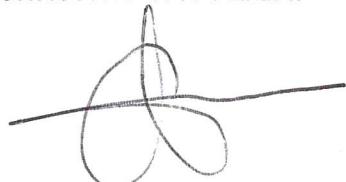
Se renseigner sur les coûts éventuels d'équipement de tous les sites en défibrillateurs.

## 5) Visite du site

Rien de particulier à signaler.

Prochaine réunion  
Le mardi 16 décembre 2025 à 14 heures  
Résidence Les Iris  
18 rue des Iris  
68490 OTTMARSHEIM

Le secrétaire  
Christelle TAVOLIERI



Le président  
Loïc RICHARD

